



## Séance du 8 décembre 2025 à 19 heures 00

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** M. Jean BINDER

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Troisième présentation du projet de budget 2026.
5. Rapport des commissions.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
  - a) Délibération pour un crédit d'investissement de Fr. 200'000.- destiné à financer le programme « fonds pour l'énergie renouvelable » (N° 320/25).
  - b) Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N° 324/25).
  - c) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N° 321/25).
  - d) Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à un amortissement complémentaire pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération N° 322/25).
  - e) Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de la mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard (projet de délibération N° 323/25).
7. Propositions du Conseil administratif.
8. Propositions individuelles et questions.
9. Le Mérite choulésien (huis clos).

**Présents :** Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI, Christine JEANNERET, Carole MATHEZ, Morgane NUSBAUMER, Christine SCHAUB et Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN, Brett THEUS et Régis VON SIEBENTHAL.

**Conseil administratif :** Mme Anne MEYLAN, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative  
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

**Procès-verbal :** Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**M. J. Binder**, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025**

**M. J. Binder** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**M. J. Binder** communique les dates des séances plénières du Conseil municipal pour le premier semestre 2026 : 26 janvier, 2 mars, 23 mars, 20 avril, 11 mai et 15 juin.

## **3. Communications du Conseil administratif**

**Mme A. Meylan** annonce que :

- Suite à la remarque de **Mme S. Brichet** lors de la dernière séance, le panneau situé en bas du chemin des écoliers a été immédiatement déplacé.
- La construction d'une quinzaine de coffrets funéraires pour le columbarium a été achevée.
- Le réaménagement du carrefour chemin des Princes/route de Pressy est terminé.

**Mme C. Schaub** relève qu'il y a de nouveau des potelets.

- L'arrêté concernant l'interdiction des chevaux au chemin des Briffods est entré en force. Les panneaux seront commandés.
- Les défibrillateurs de la salle polyvalente et de la buvette du stade ont été déplacés à l'extérieur des bâtiments. Ils pourront ainsi être utilisés en tout temps.
- La commune a contacté l'OCT concernant la motion relative au changement d'horaire selon le sens de circulation de la Gouille-Noire. Les démarches seront formellement entreprises l'année prochaine avec le nouveau prestataire mobilité.

**Mme D. Krähenbühl** indique que :

- Les élus ont reçu un petit pot de miel issu du rucher communal dont les abeilles ont produit 47 kilos cette année. Une partie de ce miel a été distribuée dans les paniers des aînés, et le reste sera offert aux enfants de l'école.
- La fête de l'Escalade aura lieu vendredi. **Mme D. Krähenbühl** espère que les élus seront nombreux à y participer et à apporter leur aide pour les rangements en fin de soirée.

**M. P. Amsler** annonce que :

- Le Conseil administratif fait suite à la dernière séance du Conseil municipal, lors de laquelle **Mme S. Brichet** est intervenue concernant la communication et son importance pour la qualité du lien entre les élus d'une part et, d'autre part, entre les élus et la population. Cette intervention contenait une proposition à laquelle le Conseil administratif répond comme suit. Tout d'abord, il prend acte des remarques formulées en matière de communication, notamment à l'égard de la population, au sujet de l'information que la Mairie a dû faire aux parents d'élèves sur le départ

inattendu d'un patrouilleur scolaire, départ décidé par l'intéressé lui-même. Le but de cette communication était d'informer les parents sur la réorganisation des patrouilleurs scolaires, et pas de commenter ce départ ni de porter une appréciation sur les services rendus ; cela a été fait séparément par un courrier du Conseil administratif au collaborateur concerné, courrier exprimant la grande reconnaissance de la commune pour le dévouement avec lequel le patrouilleur a veillé à la sécurité des enfants de l'école, et cela pendant de nombreuses années.

Cela étant précisé, le Conseil administratif prend néanmoins acte de la remarque formulée par **Mme S. Brichet**. Il prend également acte de la proposition de mise en place d'échanges plus formels à l'occasion des sorties du Conseil municipal pour renforcer la communication interne. Le Conseil administratif approuve et soutient cette proposition. Il a d'ailleurs contribué très activement à l'organisation de la sortie récréative de l'été dernier, qui était assortie d'un Escape game destiné justement à promouvoir l'esprit d'équipe et la collaboration, notamment avec les nouveaux élus. Le Conseil administratif estime que c'est au Conseil municipal lui-même qu'il appartient de mener un tel projet à bien ; il est disposé à soutenir pleinement les initiatives, y compris plus formelles, du conseil allant dans ce sens.

En ce qui concerne le document d'information intitulé « Récapitulatif de quelques éléments clés et pratiques dans le fonctionnement du Conseil municipal et des commissions », celui-ci émane du Conseil administratif. Il est un document d'aide auquel les Conseillers municipaux peuvent se référer et, sur le fond, il contient une grande quantité d'informations et de rappels sur le fonctionnement du conseil. Il ne contient d'ailleurs rien de nouveau, mais il complète utilement le vade-mecum édité par le SAFCO. Quant à la forme de ce document, il est vrai que quelques termes forts sont utilisés, par exemple « il est formellement exclu de poser des questions ou de demander des précisions directement auprès du personnel communal ». Ces termes trouvent leur raison d'être dans les expériences faites au cours d'une autre législature. Mais il est aussi vrai que rien n'interdit, dans cette nouvelle législature, de partir sur des bases sereines. Et comme vous le savez, ce document est actuellement entre les mains du bureau, qui s'est réservé le droit d'y apporter un ou plusieurs amendements. Ceux-ci peuvent évidemment aussi concerner la forme. L'important est que le document réponde aux questions que peuvent se poser les membres du Conseil municipal, qu'elles soient techniques ou pratiques. En résumé, oui la communication est importante, oui le Conseil administratif en est conscient et oui, il a la volonté de veiller à la qualité de la communication, soyez-en assurés.

#### **4. Troisième présentation du projet de budget 2026**

**M. J. Binder** passe la parole à **M. P. Amsler** qui présente les changements apportés sur le projet de budget 2026 tel qu'il avait été présenté le 10 novembre dernier.

Le résultat du projet de budget revu, passé plusieurs fois en commission Finances-Économie locale et soumis à des commissions différentes, n'a pas changé. Ledit résultat est toujours très légèrement positif de Fr. 1'805.-. Quelques amendements ont été communiqués par la commission Jeunesse. Au nom de la Conseillère administrative qui s'occupe de cette commission, **M. P. Amsler** souhaite simplement faire savoir à la commission ce qui a en définitive changé, et pourquoi. Le poste « achat de mobilier scolaire » a été augmenté de Fr. 3'000.- à Fr. 4'000.-. Les frais de déplacement de l'accueil de jour (GIAP) ont été diminués

de Fr. 3'000.- à Fr. 1'000.-. Le poste excursions, voyages scolaires et camps a été augmenté de Fr. 6'000.- à Fr. 7'600.-, les enseignants ayant fortement insisté pour faire participer les élèves aux journées « Rivière », et le Conseil administratif a estimé possible de leur donner satisfaction. Les subventions culturelles pour la jeunesse ont diminué de Fr. 7'000.- à Fr. 6'000.-, et les subventions pour colonies et camps ont augmenté de Fr. 2'500.- à Fr. 2'900.-. Le total des baisses équivaut à Fr. 3'000.-, contre un total des hausses équivalant à Fr. 3'000.- compte tenu du souci de la commission d'équilibrer ces postes.

**M. P. Amsler** présente pour information le plan des investissements prévus ou envisagés en 2026. Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Contribution annuelle au FIDU : Fr. 100'400.-.
- Réfection de canalisations des eaux usées (EU) au chemin de la Gouille-Noire : Fr. 900'000.- (estimation provisoire). Cet investissement, qui n'a pas encore été soumis au vote du conseil, est fortement envisagé. Les SIG, qui inspectent régulièrement toutes les canalisations des communes, ont fait savoir que cette réfection serait à envisager. Des offres ont été demandées afin d'affiner le coût y relatif.

Total des investissements projetés : Fr. 1'000'400.-.

**Mme A. Meylan** précise que ces canalisations sont sous-dimensionnées.

**M. P. Amsler** rappelle que la délibération N° 324/25 comprend diverses explications sur le résultat du budget, les centimes additionnels nécessaires ainsi que la capacité d'autofinancement de la commune. En ce qui concerne cette dernière, les revenus 2026 de la commune proviendront du résultat positif du budget (Fr. 1'805.-) et des amortissements prévus, qui sont des charges comptables et non des dépenses réelles. Ces résultats cumulés représentent un autofinancement de Fr. 283'057.-.

Les explications de **M. P. Amsler** ne suscitent ni question ni remarque.

## 5. Rapport des commissions

### Aménagement-Environnement (AE)

**M. O. Christin** annonce que la commission s'est réunie le 24 novembre dernier. Elle a traité du projet de budget 2026, qu'elle a préavisé positivement. Elle a également traité du fonds pour l'énergie renouvelable, fait un point mobilité en évoquant les vélos en libre-service que l'État compte mettre en place dans le Grand Genève, de la suppression du passage piéton à la route de Choulex, vers la croix, où était posté le patrouilleur scolaire qui vient de démissionner et, enfin, de doléances des habitants du chemin des Princes entre les routes de Choulex et de Meinier, où les véhicules ont tendance à rouler un peu trop vite et à terminer dans les talus en bord de route.

La commission s'est également réunie ce soir avant le conseil, afin de traiter d'une APA.

### Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

**Mme S. Brichet** indique que la commission ne s'est pas réunie.

### Culture-Sports-Loisirs (CSL)

**Mme L. Comin** annonce que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre. Ont été évoqués : l'apéritif communal et son organisation (les élus recevront une invitation par e-mail et leur aide sera sollicitée pour le service), les activités 2026 et dates

retenues qui seront communiquées une fois la venue du prestataire confirmée, les modalités d'attribution des subventions cette année, les activités sportives dont notamment le rugby et des propositions de cours. L'affichage communal a été reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance. La commission a également évoqué le Mérite choulésien (cf. point 9). La prochaine séance a été fixée au 19 janvier 2026.

#### Finances-Économie locale (FE)

**M. Q. Meylan** annonce que la commission s'est réunie le 17 novembre pour préaviser diverses délibérations : deux liées aux amortissements complémentaires (N° 322/25 et 323/25), le crédit d'engagement pour la contribution annuelle au FIDU (N° 321/25) ainsi que le crédit d'investissement de Fr. 200'000.- destiné à financer le fonds pour l'énergie renouvelable (N° 320/25). Toutes ces délibérations ont été préavisées favorablement et à l'unanimité. Les commissaires ont également évoqué le projet de budget 2026.

Le 1<sup>er</sup> décembre, la commission a assisté à la présentation du plan des investissements 2026 et a préavisé favorablement et à l'unanimité le projet de budget de fonctionnement 2026 soumis ce soir au vote du conseil (N° 324/25).

**M. Q. Meylan** remercie **M. P. Amsler** pour les nombreuses heures consacrées à ce projet de budget qu'il a présenté clairement, l'administration communale pour le temps passé sur ledit projet de budget et la préparation des diverses séances ainsi que les commissaires pour les nombreuses heures passées sur ce document.

#### Jeunesse (J)

**Mme M. Nusbaumer** annonce que la commission s'est réunie le 17 novembre. La séance a débuté par un retour sur le rendez-vous avec les instances participatives de l'école (corps enseignant, infirmière, assistante sociale, etc.). Les enseignantes ont fait part de leurs projets pour cette année, entre autres l'envie des élèves de mettre en place un pédibus et de créer un journal de l'école. Par ailleurs, l'enseignante des 7-8P proposait de faire une chorale soit avec le groupe des aînés, soit le groupe cabaret. Les commissaires ont encouragé ces initiatives et confirmé leur motivation à collaborer avec le corps enseignant sur ces différents projets. L'organisation de la fête de l'Escalade a aussi été évoquée. Les élus ont tous reçu le tous-ménages sur le déroulement de cette manifestation, et toute aide sera bienvenue dès 13h30 pour la préparation des légumes et de la soupe jusqu'à 22h ou 23h pour plier les dernières tables. La commission a préavisé les subventions : le budget de Fr. 6'000.- a été réparti sur douze associations (Fr. 500.- chacune). Puis les commissaires ont évoqué le projet de budget 2026, ainsi que le déplacement du passage piéton qui nécessitera de gérer ce trajet qui paraît un peu contre-intuitif pour les élèves. La réflexion se poursuivra.

#### Travaux-Sécurité (TS)

**M. R. Von Siebenthal** indique que la commission s'est réunie le 24 novembre. Les commissaires ont discuté des budgets relatifs aux travaux et à la sécurité. Ils ont aussi évoqué une problématique d'odeurs de moisissures dans la salle de la Ressourcerie. Puis ils ont discuté d'éventuels travaux dans les salles de classe tels que le remplacement des revêtements de sol éventuellement par du carrelage, plus écologique et d'entretien facile, mais il faudra attendre la validation par les différentes autorités. Ils ont aussi parlé des futurs travaux sur les canalisations. La commission envisage la pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le parking situé devant le tea-room. Les commissaires ont aussi évoqué le compte rendu des interventions de la police municipale et du poste de police de la Pallanterie. Sous le point « divers », **Mme A. Meylan** a indiqué que la

commune avait changé de prestataire pour sa mobilité. Le projet de place de jeux/agorespaces est pour le moment en suspens, compte tenu de problèmes avec le bétonnage de cette zone. **Mme A. Meylan** présentera lors de la prochaine séance de la commission, et peut-être au Conseil municipal, un compte rendu précis sur les problématiques du préau (pesette et changement éventuel de revêtement). Les commissaires ont également parlé des méthodes d'adjudication des différents travaux ; ils souhaitent qu'à partir d'un certain montant, des devis comparatifs soient demandés. Par ailleurs, la commission trouve que l'avancement des travaux sur les vestiaires du foot n'est pas acceptable et a demandé au Conseil administratif de faire accélérer les choses en impartissant un ultimatum à l'architecte, car il est impossible de changer de prestataire.

#### Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

**Mme C. Schaub** indique que le groupement ne s'est pas réuni.

#### **6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

- a) Délibération pour un crédit d'investissement de Fr. 200'000.- destiné à financer le programme « fonds pour l'énergie renouvelable » (N° 320/25)

**M. J. Binder** donne lecture du projet de délibération N° 320/25.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **M. J. Binder** procède au vote.

*Vu la politique énergétique ambitieuse que la commune de Choulex souhaite mener sur son territoire, ses objectifs visant à développer les énergies renouvelables, réduire la dépendance aux énergies fossiles et réaliser des économies d'énergie,*

*Vu le crédit d'investissement pour le même objet voté par le Conseil municipal le 19 juin 2023,*

*Vu l'intérêt porté à ces subventions par la population,*

*Vu la séance de la commission Finances-Économie locale du 17 novembre 2025,*

*Vu la séance de la commission Aménagement-Environnement du 24 novembre 2025, Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal*

##### **décide par 11 voix pour et 1 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de 200'000.- francs pour le financement d'un Fonds pour l'énergie renouvelable, destiné aux propriétaires privés, dans le but de développer les énergies renouvelables, réduire la dépendance aux énergies fossiles et réaliser des économies d'énergie.
  2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 7690.5670.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 7690.1467 3.
  3. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'année de clôture du financement, soit en 2030, sous la rubrique 7690.36607.
- b) Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N° 324/25)

**M. J. Binder** donne lecture du projet de délibération N° 324/25.

**M. P. Amsler** rappelle que la délibération comprend aussi une autorisation d'emprunter pour le Conseil administratif à concurrence de Fr. 717'343.-, soit le montant total des investissements moins l'autofinancement (cf. point 4).

En l'absence de toute autre remarque ou question, **M. J. Binder** procède au vote.

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,  
attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **5'144'151 francs** aux charges et de **5'145'956 francs** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **1'805 francs**,  
attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **85'809 francs** et résultat extraordinaire de **-84'004 francs**,  
attendu que l'autofinancement s'élève à **283'057 francs**,  
attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à **40 centimes**,  
attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **1'000'400 francs** aux dépenses et de **0 franc** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **1'000'400 francs**,  
attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **283'057 francs**, il en résulte une insuffisance de financement de **717'343 francs**,  
vu les séances de la commission Finances-Économie locale du 27 octobre 2025, 3 novembre 2025, du 17 novembre 2025 et du 1 décembre 2025,  
vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

**décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de **5'144'151 francs** aux charges et de **5'145'956 francs** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **1'805 francs**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **85'809 francs** et résultat extraordinaire de **-84'004 francs**.
  2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à **40 centimes**.
  3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de **717'343 francs** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- c) Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N° 321/25)

**M. P. Amsler** rappelle que les délibérations n°322/25 et 323/25 qui suivront concernent le budget et les comptes 2025. Le Conseil administratif a été informé par l'AFC d'un important arriéré d'impôts lié aux années antérieures et qui tomberait probablement sur l'exercice 2025. Il faudra profiter de cette manne, unique, pour préparer les futurs investissements de l'entrée ouest en nettoyant les investissements qui induisent actuellement de gros amortissements : aménagements de surfaces et canalisations à Bonnard. Amortir ceux-ci à titre complémentaire réduira de moitié ces amortissements pour les années suivantes, d'où un amortissement complémentaire de 1 mio pour les aménagements de surfaces, et Fr. 500'000.- pour les canalisations. Ces amortissements complémentaires sont admis par le SAFCO et ont été approuvés de façon informelle par l'expert-comptable (cf. délibérations N° 322/25 et 323/25). En ce qui concerne la contribution annuelle au FIDU (cf. délibération N° 321/25), ce fonds subventionne les communes à hauteur de Fr. 7'000.- par nouveau logement créé ; il est d'usage d'amortir en une seule fois cette contribution annuelle.

**Mme C. Jeanneret** souhaiterait quelques explications concernant l'entrée fiscale de 3 mois évoquée ci-dessus. Par ailleurs, si la commune avait eu cette information plus tôt, n'aurait-elle pas pu faire quelque chose de plus concret ?

**M. P. Amsler** explique que le solde de ce revenu extraordinaire sera employé pour les investissements futurs (entrée ouest). La commune ne peut pas prendre de mesures avant la dernière évaluation de l'AFC.

**M. J. Binder** donne lecture du projet de délibération N° 321/25 et, en l'absence de toute autre remarque ou question, procède au vote.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

vu la séance de la commission Finances-Économie locale du 17 novembre 2015 ; conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

**décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **100'400 francs** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
  2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
  3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2027.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.
- d) Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à un amortissement complémentaire pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération N° 322/25)
- M. J. Binder** donne lecture du projet de délibération N° 322/25 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 10 septembre 2018 ouvrant un crédit de **3'300'000.- francs** pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard ;

Vu le rapport de la commission Finances-Économie locale du 17 novembre 2025, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

**décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard pour un montant de **1'000'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2025,
  2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 6150.00.38300.09,
  3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de **1'000'000.- francs**,
  4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- e) Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de la mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard (projet de délibération N° 323/25)

**M. J. Binder** donne lecture du projet de délibération N° 323/25 et en l'absence de toute autre remarque ou question, procède au vote.

Vu l'article 30, al 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le vote du Conseil municipal du 10 septembre 2018 ouvrant un crédit de **2'300'000.- francs** pour les travaux de la mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard ;

Vu le rapport de la commission Finances-Économie locale du 17 novembre 2025, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

**décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de la mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard pour un montant de **500'000 francs** ;
2. de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 7206.00.38303.11 « amortissement complémentaire » du patrimoine administratif ;
3. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de **500'000 francs** ;
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

## **7. Propositions du Conseil administratif**

Néant.

## **8. Propositions individuelles et questions**

**Mme S. Brichet** suggère au Conseil administratif de demander à Waze et GoogleMaps d'intégrer le fait que certaines des routes de la commune sont à sens unique ou interdites à la circulation et, surtout, d'oublier le village de Choulex compte tenu de l'étroitesse des routes et l'inadéquation avec un trafic trop important. Il existe une procédure spécifique pour les Mairies afin que ces applications ne suggèrent pas à leurs utilisateurs de passer par le village.

**Mme C. Jeanneret** souhaite évoquer un point qui figure sur le procès-verbal de la dernière séance du COPIL et qui modifie quelque peu l'esprit du projet, ou du

moins les intentions, à savoir la suppression d'une des salles d'activité destinée aux habitants qui était initialement prévue dans le lotissement locatif. Le bureau d'architectes a proposé de remplacer celle-ci par un appartement de 5 pièces. Cette décision devra être prise par le maître d'ouvrage, donc la commune, d'ici la fin de cette année. **Mme C. Jeanneret** rappelle l'objectif du concours, à savoir trouver la solution optimale pour la réalisation d'un quartier intergénérationnel d'habitations, et notamment des logements pour des familles jeunes, des logements pour les personnes âgées, des espaces culturels, de rencontres et des commerces. Or un des espaces culturels et de rencontres est déjà quelque peu menacé. Cette modification éventuelle interviendrait après la présentation à la commission élargie.

**M. O. Christin** a été interpellé par des habitants concernant les travaux à la route des Jurets 13, où de nombreux camions stationnent de façon sauvage et chargent ou déchargent à longueur de journée, notamment pendant les horaires d'entrée et sortie d'école. Par exemple à 13h25 aujourd'hui, il était impossible de circuler sur le trottoir côté droit, et l'autre côté était aussi bloqué (trois camions en tout). La police municipale pourrait-elle passer ? Car il est normalement strictement interdit aux camions de se mettre en attente.

**M. R. Von Siebenthal** pense que la situation devrait se régler d'ici quelques jours, soit dès la fin de la phase de terrassement. Les entreprises de construction ont déjà beaucoup de mal à trouver des mandats sans leur mettre en plus des bâtons dans les roues.

**M. O. Christin** constate que cela fait plusieurs semaines que cette situation perdure. Les entreprises, qui participent à des rendez-vous de chantier, sont tenues de respecter les règles.

**Mme A. Meylan** rappelle que la route des Jurets est une route cantonale. Elle ne pense pas que la commune ait reçu des directives concernant ce chantier.

**Mme S. Brichet** ajoute que le patrouilleur scolaire a signalé à plusieurs reprises cette situation à la police, qui a informé le responsable de chantier que les camions devaient attendre sur le parking de l'entrée ouest, ce qu'ils ne font pas. Elle a elle-même fait une remarque à l'intéressé, car il est inadmissible que les enfants doivent marcher sur la route parce que des camions obstruent le trottoir.

**Mme C. Schaub** confirme que les deux trottoirs sont régulièrement impraticables.

## 9. Le Mérite choulésien (huis clos)

Le huis clos est prononcé.

**M. J. Binder** clôt le procès-verbal à 19h59 et passe la parole au public.